



LE MANIFESTE POUR LA  
**BIODIVERSITÉ**





LE MANIFESTE POUR LA  
**BIODIVERSITÉ**





## INDEX

Message du Président	4
Habitats	6
Espèces	8
Aires protégées	10
Utilisation durable	12
Infrastructure verte	14
Services écosystémiques	16
Investir dans la Nature	18
Chasseurs au bénéfice de la Nature	20
	22
Endnotes	

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



La perte en biodiversité se poursuit à un rythme effréné et il est évident que l'Union européenne (UE)<sup>1</sup> n'est pas parvenue à remplir son objectif majeur de « stopper la perte en biodiversité pour 2010 »<sup>2</sup>. Il existe de nombreuses raisons à cet échec et celles-ci sont souvent complexes. Examiner un échec est certes utile, mais reconnaître une performance l'est également. La plus impressionnante est l'acquisition au sein de l'UE de bonnes indications concernant où et de quelle manière l'UE a failli dans sa tentative de stopper la perte en biodiversité<sup>3</sup>. Une autre est l'acquisition au sein de l'UE de nouveaux outils environnementaux, sociaux et économiques pour contrer la perte en biodiversité. Il reste encore

beaucoup à accomplir, mais ensemble nous faisons une différence.

La biodiversité c'est aussi une pluralité de perceptions, de pratiques, de savoirs et de valeurs culturelles qui en appellent à la tolérance et au respect mutuel pour pouvoir œuvrer ensemble. Biodiversité et socio-diversité se font écho. La biodiversité et la nature ne devraient pas être sanctifiées mais plutôt socialisées. Gérer la biodiversité signifie non seulement gérer toute entité biologique mais aussi gérer la diversité sociale.

Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et leurs préoccupations principales ne se limitent pas seulement à la pérennité de la pratique de la chasse, sinon également à la possibilité pour les générations futures d'apprécier la nature à l'état sauvage. C'est pour cela que les chasseurs s'impliquent chaque jour à travers l'Europe dans la conservation de la nature et de la biodiversité<sup>4</sup>.

A handwritten signature in black ink, reading "G de Turckheim". The signature is written in a cursive, flowing style. Below the signature is a horizontal line.

Gilbert de Turckheim  
*President*

# LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ

## HABITATS

La protection des habitats est fondamentale pour la conservation de la faune et de la flore sauvages, ainsi que pour la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques. De nos jours, c'est à travers des actions individuelles entreprises à la base qu'une différence peut être faite.

Avec la Directive Habitats<sup>5</sup>, l'UE a accompli beaucoup. Elle a notamment identifié les 231 types d'habitats les plus importants d'Europe, dont 71 de priorité particulière, qu'elle a listés à l'Annexe I. Une réalisation plus notable encore a été la création du réseau Natura 2000<sup>6</sup> reprenant ces habitats importants. Après avoir franchi ces étapes essentielles, il est à présent nécessaire de veiller à ce que les travaux n'aient pas été entrepris en vain. Il faut poursuivre nos actions en faveur des habitats fragilisés et de valeur et examiner en outre les habitats communs.

L'agriculture, représentant environ 50% du territoire européen<sup>7</sup>, a enregistré des pertes en biodiversité inquiétantes<sup>8</sup>. Un de ses principaux moteurs était la Politique Agricole Commune (PAC)<sup>9</sup> subventionnant les cultures intensives, les monocultures et l'utilisation élevée d'engrais. Bien qu'il existe des pistes à travers la réforme de la PAC pour progresser dans la réalisation des objectifs fixés de certains projets agroenvironnementaux et autres pour préserver les terres à forte valeur naturelle, l'action reste encore nécessaire sur le terrain. Les chasseurs continuent à jouer un rôle essentiel dans la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité au sein des habitats agricoles.

La FACE et ses Membres insistent auprès des décideurs pour recourir à l'innovation, à la science et, peut-être plus important encore, aux connaissances locales pour conserver les habitats les plus importants d'Europe. Il est nécessaire de communiquer au public l'importance de conserver la ruralité au sens large et de restaurer les habitats communs qui sont généralement à notre portée. Pour ce faire, tous les acteurs impliqués doivent reconnaître la multifonctionnalité des zones rurales d'Europe et trouver des pistes de collaboration au profit de la conservation des habitats.

Les chasseurs s'y attellent aux quatre coins de l'Europe, en collaboration avec d'autres acteurs – en particulier les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires fonciers – et ils continueront à travailler dur et à investir du temps et de l'argent dans leurs efforts pour conserver les territoires de chasse au niveau local et finalement les habitats d'Europe.

La FACE et ses Membres développeront des stratégies et des politiques pour améliorer les provisions pour habitats au sein de la Politique Agricole Commune (Pilier 1 et Pilier 2).

La FACE et ses Membres continueront à travailler en collaboration avec les agriculteurs et les organisations de conservation de la nature en vue de préserver et restaurer la biodiversité des cultures à travers des actions locales.

La FACE et ses Membres collaboreront avec les agriculteurs, les intérêts forestiers et les organisations de conservation de la nature en vue de développer des politiques et des stratégies pertinentes pour une gestion équilibrée des écosystèmes forestiers et bénéfique pour la biodiversité.

La FACE et ses Membres poursuivront leurs efforts au niveau local en vue de préserver et restaurer les zones humides.

La FACE compilera et communiquera des exemples de bonnes pratiques de conservation des habitats par les chasseurs dans les paysages forestiers et agricoles et dans les zones humides.

## II ESPÈCES

Une condition essentielle pour rencontrer les principales exigences écologiques des espèces est le bon état des habitats et de leur conservation. Selon les circonstances, certaines espèces requièrent une attention particulière. Une espèce en danger pourrait par exemple avoir besoin d'un régime de protection spéciale, ou une espèce exotique envahissante (EEE) pourrait nécessiter de mesures de régulation ou de contrôle particulières. Il s'agit donc d'être prudent dans les prises de décision pour que ces espèces requérant une attention particulière soient considérées en priorité.

La Liste Rouge de l'UICN<sup>10</sup> fournit une évaluation du risque d'extinction pour les espèces au niveau mondial, ainsi que des informations supplémentaires utiles à l'établissement des priorités. Par ailleurs, des initiatives ont également été prises pour évaluer certains groupes d'espèces au niveau de l'UE (par ex. les mammifères, les reptiles, les papillons)<sup>11</sup>.

Ces puits d'informations sont des outils de valeur nécessaires pour la conservation des espèces rares et en danger, mais ils peuvent aussi nous faire oublier le caractère dynamique de la nature et le fait que les espèces ne peuvent pas toutes prospérer en même temps. Il est nécessaire de gérer minutieusement les flux pour garantir la préservation de l'équilibre et la diversité de la nature. De la même manière, sans mettre en péril les efforts et l'attention portés aux espèces en danger, il faudrait aussi se pencher sur les mesures d'incitation positive pour les espèces quasi menacées ou de préoccupation mineure et célébrer chaque sortie de catégorie critique comme une réussite.

La FACE encourage les décideurs et les organisations de conservation des espèces à baser leurs prises de décisions sur les meilleures données et avis scientifiques disponibles, pour le bien de la population de cette espèce et d'autres espèces. Nous, les chasseurs, nous continuerons à travailler, au moyen d'incitations positives, à la conservation des espèces chassables et des autres espèces.

La FACE et ses Membres encourageront les chasseurs à poursuivre leur engagement dans des programmes de surveillance et d'évaluation de l'état des espèces chassables et autres espèces d'animaux sauvages et à mettre en œuvre les mesures de conservation appropriées.

La FACE et ses Membres exposeront aux chasseurs des exemples de bonnes pratiques relatives aux programmes d'identification des espèces, aux plans de régulation des prélèvements (cf. limitations de tableaux de chasse), au rétablissement et à la conservation.

La FACE et ses Membres communiqueront aux chasseurs la nécessité d'identifier, de contrôler et d'éviter l'introduction d'espèces de faune ou de flore envahissantes.

La FACE et ses Membres contribueront à la formulation de politiques sur des dossiers tels que le contrôle des EEE et la conservation des grands carnivores.

La FACE et ses Membres encourageront le développement et l'exécution de plans de gestion et de plans d'action, en particulier pour les espèces considérées à risque.

La FACE et ses Membres contribueront à l'élaboration de guides interprétatifs pour des dossiers comme la chasse en période de conditions climatiques rigoureuses (ex : froid extrême ou temps sec, feux de forêt, déversements accidentels d'hydrocarbures et épizootie)

La FACE et ses Membres poursuivront leur contribution à la conservation des espèces en danger (ex : Oie naine, Faucon crécerellette, Lynx ibérique).

La FACE et ses Membres collaboreront à la conservation et l'utilisation durable des oiseaux migrateurs et à la conservation des habitats sur leurs voies de migration (notamment dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie, AEWA<sup>12</sup>).

La FACE et ses Membres encourageront l'utilisation durable et le contrôle de l'équilibre écologique des espèces opportunistes répandues et des prédateurs communs (par ex. le renard, les corvidés, les mustélidés).

### III

## AIRES PROTÉGÉES

On ne peut surestimer l'importance pour la nature et pour la biodiversité des Aires protégées, et en particulier l'importance du réseau Natura 2000<sup>13</sup> qui offre une excellente base pour la conservation de la nature dans l'UE. Malheureusement, il existe souvent une mauvaise compréhension ou réception au niveau local de l'élément souple de Natura 2000 – le fait que les activités socioéconomiques au sein de ses sites puissent perdurer sauf en cas d'impact négatif de celles-ci sur la conservation des espèces ou des habitats pour lesquels des sites ont été désignés. Puisque le paysage européen est essentiellement anthropogénique, les aires protégées ne peuvent constituer des refuges à elles seules ; elles doivent s'intégrer dans le paysage multifonctionnel. Certains sites majeurs de faune sauvage en Europe ont survécu aux menaces de développement et de destruction grâce à l'intérêt des utilisations de faune sauvage comme la chasse. Malheureusement, la chasse reste souvent une activité facile à limiter et à interdire par les autorités locales dans les zones protégées.

La conservation de la nature progresserait si des approches plus pragmatiques aux aires protégées étaient garanties au niveau national. La protection de la nature ne constitue finalement qu'une partie de la conservation de la nature et n'est pas la conservation de la nature en soi.

La FACE continuera à promouvoir la mise en œuvre des Lignes directrices de l'UICN pour les aires protégées<sup>14</sup>

La FACE et ses Membres s'impliqueront dans la facilitation du dialogue et la résolution de conflits entre les divers acteurs au sein des aires protégées.

La FACE et ses Membres continueront à promouvoir l'engagement des chasseurs dans la gestion des aires protégées en collaboration avec les autorités compétentes pertinentes et avec d'autres acteurs (notamment concernant Natura 2000).

La FACE et ses Membres compileront des exemples de bonnes pratiques pour la communauté cynégétique et le grand public.

## IV

### UTILISATION DURABLE

En reconnaissant que l'homme fait partie intégrante de la nature, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)<sup>15</sup> et l'UE considèrent que les ressources biologiques doivent être utilisées durablement. La CDB encourage ses parties à [...] protéger et encourager l'utilisation coutumière des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable [...].

Ces impératifs ont été exposés brièvement par la CDB dans les Principes du Malawi de l'approche par écosystème<sup>16</sup> ainsi que dans les Principes et Directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique<sup>17</sup>.

Plus spécifiquement, l'UE, le Conseil de l'Europe<sup>18</sup> et la CDB, de même que d'autres Accords environnementaux majeurs de niveau international (la Convention sur la conservation des espèces migratrices – CMS<sup>19</sup>; l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie – AEWA<sup>20</sup>; etc.) reconnaissent la légitimité de la chasse en tant que forme d'utilisation de la nature. Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs élaboré, en collaboration avec un large éventail d'acteurs impliqués, la Charte européenne de la Chasse et de la Biodiversité, reprenant brièvement une série de principes et de lignes directrices pour une chasse durable<sup>21</sup>.

Bien que l'UE reconnaisse pleinement le principe de l'utilisation durable de la nature, l'attention a été portée sur l'utilisation commerciale de la nature principalement dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Aucune stratégie n'a été coordonnée pour identifier et protéger les utilisations coutumières de la nature compatibles avec les impératifs de conservation et d'utilisation durable. Les groupes d'utilisateurs de la faune sauvage, et en particulier les chasseurs, ont beaucoup à offrir. Outre la motivation, on peut leur attribuer une réelle contribution à la conservation de la nature.

L'UE a promu et encouragé le dialogue sur la chasse durable d'oiseaux à travers l'Initiative pour une Chasse Durable<sup>22</sup> et, plus récemment, elle a soutenu le développement d'une plateforme plus large pour les utilisateurs durables de la faune sauvage<sup>23</sup>. La conservation de la nature progresserait davantage si l'UE venait à élaborer et adopter des stratégies sur base de l'expérience de l'Initiative pour une Chasse Durable, encourageant ainsi la reconnaissance et l'engagement des utilisateurs de la faune sauvage dans les politiques et les actions de conservation.

La FACE et ses Membres demandent aux autres ONG de conservation et groupes de la société civile d'avoir un dialogue constructif avec les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage et leurs organisations sur leur contribution à la conservation de la nature à travers l'utilisation durable. Nous continuerons à préserver et encourager plus encore l'utilisation durable de la nature par la chasse en tant qu'outil pour la conservation de la nature.

La FACE et ses Membres veilleront à améliorer la compréhension générale des principes de l'utilisation durable et de leur mise en œuvre, tel que promu dans les Principes d'Addis-Abeba de la CDB et dans la Charte européenne de la Chasse et de la Biodiversité du Conseil de l'Europe.

La FACE et ses Membres orienteront leurs efforts en vue de l'élaboration d'une nouvelle initiative pour une utilisation durable de la faune sauvage, complémentaire à l'Initiative pour une Chasse Durable, avec représentation crédible et soutien de la part des utilisateurs de la faune sauvage.

La FACE et ses Membres encourageront la collecte de données de tableaux de chasse et de statistiques de populations et ils faciliteront les recherches pour évaluer la durabilité des pratiques cynégétiques.

La FACE et ses Membres chercheront des moyens d'engager et d'organiser les chasseurs locaux et leurs connaissances et expériences, en vue d'une bonne gestion et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des Politiques Nature et Biodiversité de l'UE.

La FACE et ses Membres conscientiseront le public sur l'utilisation raisonnée des espèces chassables, en insistant sur la prévention du gaspillage et sur les bénéfices pour la santé de la viande de gibier sauvage.

## V

### INFRASTRUCTURE VERTE

L'Europe est le continent le plus fragmenté du monde<sup>24</sup>. Les aires protégées, comme les sites Natura 2000<sup>25</sup>, constituent des piliers importants pour la conservation de la nature, mais le paysage au sens large détient une importance tout aussi capitale pour la nature. La nature est en perpétuel mouvement. Avant elle comptait sur la flexibilité spatiale et temporelle pour gérer les périodes de fluctuations extrêmes des conditions météorologiques, les inondations, les sécheresses, etc. A présent, la situation est tout autre. L'exploitation a entraîné un amoindrissement des ressources naturelles, et avec cela une diminution de la flexibilité spatiale. La flexibilité temporelle s'est également affaiblie, suite à la demande intense et continue de ressources. Maintenant, la conservation du paysage au sens large est cruciale pour protéger les écosystèmes et leur apporter résilience, perméabilité et flexibilité.

Selon les estimations, les chasseurs contribuent à la gestion de plus de 65% de la ruralité de l'UE<sup>26</sup>. Leur gestion s'effectue majoritairement en collaboration avec les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les forestiers, les communautés locales et d'autres acteurs impliqués et elle concerne essentiellement les espèces chassables, même si on remarque un effet positif sur un large éventail d'autres espèces et habitats.

Certes, les mesures spécifiques – comme les ponts verts – sont importantes, mais la gestion de la ruralité au sens large l'est bien plus encore et est condition d'une conservation de la nature réussie. Et c'est là où les chasseurs ont un rôle important à jouer.

Il faudrait faire bien plus encore pour identifier et promouvoir le rôle des chasseurs dans la gestion coopérative de l'infrastructure verte<sup>27</sup>. Des mesures pourraient être développées pour encourager les chasseurs et leurs organisations locales à s'assurer que la gestion de ces aires s'inscrive dans les objectifs de gestion du paysage au sens large. Encourager positivement les chasseurs qui gèrent des aires de faune sauvage permettrait d'arriver à une plus grande flexibilité dans cet environnement en perpétuelle évolution.

La FACE et ses Membres continueront à promouvoir, dans la mesure du possible, la gestion durable des territoires de chasse, à travers des systèmes de coordination et de coopération volontaires (tels que les Unités de gestion cynégétiques) destinés à préserver une infrastructure verte essentielle à la conservation de la nature au niveau des paysages, à protéger ainsi les écosystèmes et à augmenter la connectivité du paysage et sa capacité d'adaptation au changement climatique.

La FACE et ses Membres s'activeront à démontrer et à expliquer les mesures de gestion avérées fructueuses dans les territoires de chasse soutenant l'infrastructure verte.

La FACE et ses Membres contribueront activement au développement de politiques pour une Infrastructure verte au sein de l'UE.

## VI

### SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Chaque jour, nous utilisons des ressources environnementales, que ce soit directement ou indirectement, à des fins de consommation ou autre. Nos vies dépendent de la nature, non seulement de ses services conditionnant la vie (comme la purification de l'air et de l'eau) mais aussi de ceux contribuant à notre bien-être et à nos loisirs. Les récents développements en économie environnementale, tels le Rapport Stern<sup>28</sup> et l'Etude TEEB<sup>29</sup>, commencent à souligner la valeur considérable des services écosystémiques pour la société. Une condition à la base de ces résultats est la présence nécessaire d'écosystèmes fonctionnels. En Europe, la plupart des écosystèmes ont des moteurs anthropogéniques forts et nécessitent une gestion active tant pour préserver et que pour améliorer leur fonctionnement.

Nous reconnaissons l'importance des zones protégées – en particulier le réseau Natura 2000 – et leur rôle crucial de pilier pour les écosystèmes, mais nous sommes également attentifs au paysage européen au sens large. Ce sont souvent les chasseurs qui, en tant qu'utilisateurs des services écosystémiques et en partie gestionnaires des écosystèmes, conservent activement le paysage au sens large et contribuent ainsi à la résilience et à la restauration des écosystèmes.

Les écosystèmes de l'UE sont actuellement ébranlés par des politiques incohérentes qui ne prennent pas en considération la nécessité de gestion de l'écosystème au sens large, et encore moins sa restauration. Comme d'autres organisations de conservation de la nature, nous appelons à un réalignement systématique des systèmes politiques et économiques pour refléter la nécessité de prendre action dans le domaine de la conservation des écosystèmes. Plus spécifiquement, nous demandons que des outils soient développés pour inclure les services écosystémiques et la valeur de la nature dans la comptabilité de l'UE.

Nous demandons également que les politiques en relation avec la nature – telles que les politiques en relation avec l'agriculture (Politique Agricole Commune, PAC<sup>30</sup>), les forêts (large éventail de politiques communautaires relatives aux forêts<sup>31</sup>) et la pêche (Politique Commune de la Pêche, PCP<sup>32</sup>) – soient systématiquement révisées pour répondre aux exigences en matière de conservation et permettre encore à ces secteurs de préserver leurs moyens d'existence, comme c'est le cas pour les autres secteurs de la société.

La FACE et ses Membres essaieront d'améliorer l'information sur les écosystèmes et sur les services qu'ils fournissent, en continuant à s'impliquer dans la recherche collaborative et la surveillance, en vue de valoriser les atouts de la biodiversité.

La FACE et ses Membres essaieront d'améliorer la compréhension générale du rôle important des écosystèmes sains et résistants et des services fournis par ces écosystèmes, en s'impliquant dans des programmes de sensibilisation et des activités éducatives destinés aux chasseurs et au grand public.

La FACE soutiendra et encouragera activement les travaux de la Plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)<sup>33</sup>.

La FACE et ses Membres prôneront que les travaux de conservation entrepris par les chasseurs locaux contribuent à la préservation et à l'amélioration des écosystèmes fonctionnels.

## VII

### INVESTIR DANS LA NATURE

La société n'investit pas assez dans la nature. Néanmoins, ce n'est pas simplement une question de débloquer des fonds pour la nature ; il s'agit également d'être capable de les utiliser à bon escient – là où ils sont le plus nécessaires. En outre, c'est la reconnaissance de la valeur de la nature qui détermine l'investissement.

L'UE et ses Etats membres consacrent une partie de leurs ressources financières à l'environnement. Ces ressources sont généralement bien utilisées, mais elles sont limitées.

Les chasseurs paient leur part depuis longtemps tant financièrement qu'en nature. Selon les estimations, les chasseurs de l'UE investissent à eux seuls près de 16 billions d'euro par an et une bonne partie de cette somme revient à la nature<sup>34</sup>. Les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage veillent à ce qu'une valeur soit attribuée à la faune sauvage, non seulement en Europe mais aussi dans le monde entier. Ces valeurs déterminent généralement la pondération entre conservation de la faune sauvage et destruction de la faune sauvage. Les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage consacrent également une partie considérable de leur temps et de leurs efforts à des travaux de conservation de la nature tout au long de l'année. Outre les impacts positifs sur l'environnement, ces actions améliorent nos connaissances de la nature. Finalement, à travers leurs activités de gestion de la faune sauvage, les chasseurs de nombreux pays amortissent les coûts destinés aux contribuables, en compensant les dommages occasionnés et en gérant les populations sauvages.

La FACE et ses Membres continueront à investir des ressources dans la nature et à maximiser les bénéfices à travers les actions suivantes:

La FACE et ses Membres amélioreront la compréhension générale de la trajectoire des ressources investies par les chasseurs dans le cadre des écosystèmes, afin de pouvoir mieux cibler et valoriser les investissements dans la nature.

La FACE et ses Membres examineront et encourageront le développement d'outils économiques (biodiversity banking, primes fiscales, subsides, financements) destinés à soutenir les mesures de conservation de la nature associées à une utilisation durable de la nature, comme la chasse, en vue de trouver des solutions à long terme pour la conservation de la biodiversité.

La FACE et ses Membres encourageront les actions associées à la chasse, à travers des projets de développement rural générant de l'emploi, des affaires et d'autres activités économiques soutenant la nature.

## VIII

### CHASSEURS AU BÉNÉFICE DE LA NATURE

La biodiversité, c'est la nature ; et la nature a besoin d'hommes – des hommes qui comprennent sa complexité et sont disposés à travailler avec elle. A travers l'Europe, des millions de chasseurs œuvrent en faveur de la conservation de la nature, principalement à travers des actions locales et régionales. Cet effort collectif permet de garantir une pérennité des activités de chasse et fait état de notre souci pour la nature. La contribution des chasseurs à la biodiversité se manifeste de multiples façons. Dans un monde de plus en plus urbanisé, les chasseurs conservent un lien avec la nature, et ceci peu importe où ils sont établis. Ils emmènent avec eux des connaissances et des pratiques traditionnelles qui sont encore pertinentes de nos jours pour la conservation de la nature.

A titre d'exemple, « lire » l'environnement est devenu une aptitude rare et de plus en plus limitée aux chasseurs, aux naturalistes de terrain et aux gestionnaires de territoire. Par ailleurs, les chasseurs ont aussi évolué avec leur temps et ils contribuent, à travers leur implication dans la recherche et la surveillance, aux connaissances contemporaines sur la nature et la biodiversité. Ils consacrent du temps et de l'argent à des activités de conservation de la nature tout au long de l'année et souvent dans des zones quelconques où l'attention n'aurait certainement pas été portée et où pourtant la conservation de la nature est plus que tout nécessaire.

Ce Manifeste témoigne de notre engagement en faveur de la chasse durable et, avec cela, de notre contribution positive à la conservation de la biodiversité et la conservation de notre patrimoine commun qu'est la Nature!

Nous instaurerons un système de rapports et de révision à échéances régulières afin de prouver que la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité est conforme aux décisions prises par la communauté européenne et internationale et reste centrée sur les priorités entendues et les exigences du public.

## NOTES DE FIN

- <sup>1</sup> Accès au site de l'Union européenne – <http://europa.eu>
- <sup>2</sup> Plan d'action de l'UE en faveur de la Biodiversité –[http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/index_en.htm)
- <sup>3</sup> Rapport de synthèse sur l'état de conservation des types d'habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive "Habitats", Commission européenne –[http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep\\_habitats/docs/com\\_2009\\_358\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_habitats/docs/com_2009_358_fr.pdf); Progress towards the European 2010 biodiversity target, EEA Report No 4/2009. Agence européenne pour l'environnement – [www.eea.europa.eu/publications/progress-towards-the-european-2010-biodiversity-target-indicator-fact-sheets](http://www.eea.europa.eu/publications/progress-towards-the-european-2010-biodiversity-target-indicator-fact-sheets)
- <sup>4</sup> Exemples d'études de cas : The Hunters' contribution to Biodiversity, FACE –[www.face.eu/Documents/Case%20studies.pdf](http://www.face.eu/Documents/Case%20studies.pdf); Hunting, an added value to Biodiversity, FACE –[www.face.eu/case-studies/introen.htm](http://www.face.eu/case-studies/introen.htm)
- <sup>5</sup> Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Commission européenne –[http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective/index_en.htm)
- <sup>6</sup> Réseau Natura 2000 – [http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm)
- <sup>7</sup> Proposition pour une nouvelle Politique Agricole Commune de l'UE. BirdLife, EEB, EFNCP, IFOAM & WWF – [http://www.birdlife.org/eu/pdfs/Proposal\\_for\\_a\\_new\\_common\\_agricultural\\_policy\\_FINAL\\_100302.pdf](http://www.birdlife.org/eu/pdfs/Proposal_for_a_new_common_agricultural_policy_FINAL_100302.pdf)
- <sup>8</sup> Progress towards the European 2010 biodiversity target, European Environment Agency - [www.eea.europa.eu/publications/progress-towards-the-european-2010-biodiversity-target-indicator-fact-sheets](http://www.eea.europa.eu/publications/progress-towards-the-european-2010-biodiversity-target-indicator-fact-sheets)
- <sup>9</sup> La Politique Agricole Commune expliquée, Commission européenne –[http://ec.europa.eu/agriculture/capexplained/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/capexplained/index_fr.htm)
- <sup>10</sup> La Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN - [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <sup>11</sup> Liste Rouge européenne - <http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/>
- <sup>12</sup> L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA) - [www.unep-aewa.org](http://www.unep-aewa.org)
- <sup>13</sup> Réseau Natura 2000 [http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm)
- <sup>14</sup> Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées - <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf>
- <sup>15</sup> La Convention sur la Diversité Biologique <http://www.cbd.int/>
- <sup>16</sup> Les Principes du Malawi de l'approche par écosystème <http://www.cbd.int/ecosystem/principles.shtml>
- <sup>17</sup> Les Principes et Directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique [www.cbd.int/sustainable/addis.shtml](http://www.cbd.int/sustainable/addis.shtml)

<sup>18</sup> Le Conseil de l'Europe [www.coe.int](http://www.coe.int)

<sup>19</sup> La Convention sur les espèces migratrices [www.cms.int](http://www.cms.int)

<sup>20</sup> L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA) - [www.unep-aewa.org](http://www.unep-aewa.org)

<sup>21</sup> Charte européenne de la chasse et de la biodiversité, Conseil de l'Europe 2008, Nature & Environnement, No. 150

<sup>22</sup> L'Initiative pour une Chasse Durable [http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wild-birds/hunting/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wild-birds/hunting/index_en.htm)

<sup>23</sup> Une nouvelle initiative pour une utilisation durable de la faune sauvage - [http://www.facenatura2000.net/shai\\_en.htm](http://www.facenatura2000.net/shai_en.htm)

<sup>24</sup> Evaluation des écosystèmes pour le millénaire - [www.maweb.org](http://www.maweb.org)

<sup>25</sup> Réseau Natura 2000 - [http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm)

<sup>26</sup> Conférence Promouvoir NATURA 2000 & l'utilisation durable de la faune sauvage, Commission européenne - [www.facenatura2000.net/conference\\_en.htm](http://www.facenatura2000.net/conference_en.htm)

<sup>27</sup> Infrastructure verte, Commission européenne -[http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm)

<sup>28</sup> Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique - [http://www.hm-treasury.gov.uk/sternreview\\_index.htm](http://www.hm-treasury.gov.uk/sternreview_index.htm)

<sup>29</sup> L'étude TEEB sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité - [www.teebweb.org](http://www.teebweb.org)

<sup>30</sup> La Politique Agricole Commune expliquée, Commission européenne [http://ec.europa.eu/agriculture/capexplained/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/capexplained/index_fr.htm)

<sup>31</sup> Politiques communautaires relatives aux forêts, Commission européenne <http://ec.europa.eu/environment/forests/fpolicies.htm>

<sup>32</sup> La Politique Commune de la Pêche, Commission européenne - [http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index_fr.htm)

<sup>33</sup> La Plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques - <http://ipbes.net>

<sup>34</sup> Projet FP6 GEM-CON-BIO, Commission européenne, [www.gemconbio.eu/project\\_results.shtml](http://www.gemconbio.eu/project_results.shtml)



## FAIRE LE POINT ET ALLER DE L'AVANT

A travers l'Europe, il existe 7 millions de chasseurs organisés en structures cynégétiques variant d'un pays à l'autre. Issus de milieux distincts de leur propre pays, région et district, ils comblent nombre d'écarts sociaux et réalisent souvent le trait d'union entre le monde rural et le monde urbain. Les chasseurs européens existent dans un large éventail de cultures et ont de nombreuses traditions; néanmoins, ils partagent une passion commune pour la chasse et la nature.

C'est cette étroite connexion avec la nature qui, dans le passé, a conduit les chasseurs à constituer certaines des toutes premières organisations de conservation de la nature au monde et qui, de nos jours encore, contribue à ce que les chasseurs fassent partie intégrante des efforts de conservation de la nature.

Afin de contribuer à la biodiversité, nous présentons huit thèmes fondamentaux sur lesquels les chasseurs travaillent et collaborent largement et pour lesquels nous pourrions accomplir bien plus encore. Ces thèmes sont liés entre eux et ne sont pas exhaustifs.

A l'heure où les appels à l'action se multiplient, nous reconnaissons la responsabilité collective pour la prise d'action et la contribution de chacun d'entre nous.

Ce Manifeste témoigne de notre engagement.

Angus Middleton  
*Directeur Général*

[www.face.eu](http://www.face.eu)